ART. 11 N° 613

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 613

présenté par M. Gille

ARTICLE 11

À l'alinéa 15, après le mot :

« services »,

insérer les mots:

« sociaux et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec le b du 5° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, auquel renvoie cet alinéa.